

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1079

présenté par  
Mme Sandrine Doucet

-----

**ARTICLE 14 SEXIES**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article pourrait être détourné par certains établissements du supérieur pour justifier les semaines d'intégration qui sont souvent l'occasion de bizutages. L'amendement vise à supprimer cet article afin qu'il n'y ait pas de confusion.

L'article 39 bis de ce même projet de loi renforce par ailleurs la lutte contre le bizutage scolaire. Il s'agit de légiférer en cohérence et de ne pas instaurer cet article qui peut générer de la confusion.

Au sein des établissements d'enseignement supérieur, des dispositifs d'information existent déjà à destination des étudiants. Les étudiants ont par ailleurs eu, lors de leurs enseignements en éducation civique dans le secondaire, des informations et incitations concernant l'engagement associatif.